



comme un élément à part entière de l'ensemble Jardin City. FLORIAN CELLA

te victoire d'étape aires de Jardin City

ment selon lequel l'état des immeubles en question est sain, comme l'affirme un rapport de l'Unité logement du Département de l'intérieur, et que d'éventuels travaux de rénovation ordinaires pourraient dès lors être entrepris sans expulser les locataires. Qualifiée d'atteinte profonde au caractère du site actuel par les recourants, la disparition du jardin situé derrière les deux immeubles, qui justifie leur nom, n'avait pas davantage ému les juges («24 heures» du 29 juin 2016).

Projet trop volumineux
Pourtant, dans un arrêt rendu le 27 juillet dernier, la Cour de droit public du Tribunal fédéral vient contre toute attente d'admettre

le recours en question. Les juges de Mon-Repos donnent en effet raison aux locataires qui, depuis le début du litige, soutiennent que le projet de construction de Swiss Life est trop volumineux. Ils considèrent ainsi que le Tribunal cantonal a commis un «dénier de justice» en omettant de prendre en considération la question de savoir si la terrasse en belvédère, au sud des deux immeubles, ainsi qu'un local attenante, devaient être comptabilisés dans le calcul du coefficient d'utilisation du sol (COS). Par voie de conséquence, le dossier retourne à l'instance précédente, à savoir le Tribunal cantonal, afin que celui-ci statue bel et bien, souligne l'arrêt du TF, «sur la prise en

compte, dans la surface déterminante, de la terrasse en belvédère et du local situé en dessous de celle-ci».

Demande de suspension
Dans la foulée, l'avocat des locataires de Jardin City, Me Yvan Henzer, a immédiatement communiqué la décision de la Cour de droit public à la présidente de la Cour de droit civil qui doit, elle, encore statuer sur un autre recours.
Déposé le 30 juin 2016, ce dernier, qui requiert l'effet suspensif, s'oppose à la décision de Cour d'appel du Tribunal cantonal de valider la décision du Tribunal des baux, qui, en avril 2015, avait conclu à la légalité des résiliations.

«Il ne ferait pas de sens de se prononcer sur la validité des congés», écrit l'avocat, qui sont justifiés par de vastes travaux de rénovation, alors que de telles rénovations sont en l'état bloquées», précise par l'arrêt du Tribunal fédéral du 27 juillet dernier. «On pourrait imaginer que la bailleuse triomphe sur le plan du droit du bail et qu'elle se heurte dans le même temps à un refus définitif des permis de construire sollicités, poursuit Yvan Henzer. (...) Afin d'éviter une telle situation, il est essentiel de suspendre la présente cause de façon à ce que la question des congés soit tranchée uniquement une fois que celle liée aux permis de construire sera réglée de façon définitive.»

dins, l'opposition entre la ville et la campagne.

Le jardin situé au sud de la parcelle, qui abrite les Nos 81 et 83 de l'avenue C.-F. Ramuz, et que le projet de Swiss Life entend faire disparaître au profit d'un troisième bâtiment composé de huit logements et d'un parking souterrain, doit dès lors être considéré comme un élément à part entière de l'ensemble Jardin City.

Les deux immeubles, quant à eux, figurent de surcroît au recensement architectural du Canton, en catégorie 3.

Une mode des années 30

● Le premier immeuble locatif de l'ensemble appelé Jardin City à avoir été construit est celui de l'avenue C.-F. Ramuz 83, à Pully.

Réalisé par l'architecte lausannois Robert Longchamp, au cours des années 1933 à 1936, il entendait concilier la concentration de logements et la conservation d'espaces verts.

L'idée s'inspirait du concept né en Angleterre au début du siècle passé et appelé Garden Cities. Son but était de neutraliser, par la création de cités-jar-

Comment les pro-éoliens comptent convaincre la vallée de Joux

Energie

Les sept hélices d'Eoljoux sont soumises au vote des Combiens, plus de dix ans après le début du projet. La Vallée s'attend à un débat intense

Dans l'air depuis plus de dix ans et pourtant toujours absentes du paysage réel, les sept éoliennes que prévoit la Société électrique de la vallée de Joux vont bientôt être soumises au corps électoral. Le 25 septembre prochain, le plan partiel d'affectation de l'alpage des Grands Plats, au Brassus, fera l'objet d'un référendum communal spontané au Chenit. Avec sans nul doute, d'ici là, une tension tout électrique dans les bistrotts et les rues de la Vallée. Cette étape, cruciale pour le projet éolien combien, sera soutenue par un comité de soutien qui s'est présenté hier à la presse. Et forts des expériences des précédents débats éoliens de Sainte-Croix et de Vallorbe, ils comptent bien obtenir l'aval du peuple.

«On ne peut pas empêcher le débat de gagner en intensité. Il faut faire contrepoids aux opposants de principes», prévient le président du comité de soutien fraîchement créé, Jacques-André Rochat. Cet horloger était président de la commission du Conseil communal chargé de l'étude du plan d'affectation. «Mais ce qu'on a vu à Vallorbe, c'est qu'il y a une grande majorité de citoyens indécis et silencieux. C'est près d'eux, dans la rue, qu'il faut être pour convaincre.»

Autrement dit, il s'agit d'occuper le terrain. Et ce à la différence

de ce qui s'était passé à Vallorbe, où les référendaires avaient d'emblée pu commencer leur campagne lors des récoltes de signatures nécessaires à l'obtention du vote. A la Vallée, la tenue du scrutin a été décidée par une majorité du Conseil en novembre dernier: les partisans du projet éolien partent avec un coup d'avance.

«Le parc doit fournir l'équivalent de la consommation électrique combière. C'est un projet de la Vallée pour la Vallée»



Jacques-André Rochat
Président
du Comité
de soutien

Le comité d'élus locaux et de citoyens fait état du soutien des députés Dominique Bonny, Nicolas Rochat, des élus nationaux Isabelle Chevalley et Roger Nordmann. Et dans les faits, le comité «Eoljoux oui vraiment!» prévoit des stands d'informations lors d'événements locaux, une page Facebook, une présence à la déchetterie, un espace réservé à l'Hôtel de Ville, des parutions dans la *Feuille d'Avis de la Vallée*, des autocollants, ainsi que des projections du film *Demain*. Leur budget, alloué par la Commune, n'a pas été communiqué. «Il est modeste»,

évoque Jacques-André Rochat.

Autre enseignement tiré de la campagne pour les hélices de Sur Grati, à Vallorbe, il faudra être prompt à répondre aux détracteurs. «On ne peut pas laisser dire que les vaches qui passeront sous les éoliennes auront les pattes tordues par les ondes», prévient un élu. «Il est impératif d'écouter les opposants», ajoute Jacques-André Rochat. Mais on est prêt à répondre aux attaques s'il y en a.»

Sur le plan de la communication, le défi des partisans du projet sera de ramener le débat au plan local: «Le parc doit fournir l'équivalent de la consommation électrique combière», «C'est un projet de la Vallée pour la Vallée», ont répété ses partisans. Et pour cause. Le projet d'Eoljoux fait parler de lui au niveau national, si ce n'est plus. Le parc est prévu sur un alpage faisant partie de l'Inventaire fédéral du paysage (IFP), dont le Canton a demandé la modification en vue de l'implantation des éoliennes. Une véritable «brèche» dans la protection du paysage suisse, s'étaient émus les défenseurs des panoramas. S'y sont ajoutés les élus et citoyens de Bois-d'Amont, commune française riveraine du Chenit, qui a formellement demandé l'ajournement du projet et demandé l'intervention diplomatique de Paris.

A 47 jours du vote communal, partisans et autorités se disent confiants dans une confirmation de la décision du Conseil par les votants. En sachant que, pour les pro-éoliens, le débat ne fait que commencer. Il leur restera la présentation du montage financier et l'installation des éoliennes proprement dites. **Erwan Le Bec**



Les Combiens devront décider de l'affectation d'un alpage au parc éolien d'Eoljoux. Pour les élus et les promoteurs, il faudra convaincre les indécis et se montrer réactif. DR EOLJOUX

Lausanne Incendie chez un fleuriste

De la fumée s'est dégagée des locaux d'un fleuriste de l'avenue d'Echallens. Lundi vers 20 h 30, la route a dû être fermée afin de faciliter l'intervention des pompiers, rapporte le site Internet de 20 minutes. L'incendie a été maîtrisé rapidement, vers 21 h, indiquait hier la police lausannoise. Celle-ci précise que le commerce a subi de gros dégâts. Le sinistre a nécessité une longue ventilation des locaux qui n'a permis de rétablir le trafic automobile qu'aux environs de 22 h. Aucune évacuation n'a été ordonnée et aucun blessé n'est à déplorer. **A.DZ**

Lausanne Un migrant agresse un policier

Scène violente sur les hauts de Lausanne, mardi vers midi, lorsqu'un individu agité s'est vu refuser l'entrée de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Refusant de partir, l'homme, un ressortissant camerounais né en 1991, s'est retrouvé face aux forces de l'ordre, appelées en renfort. Pincé avec un sachet de marijuana et retenu par les agents, il a ensuite tenté de prendre la fuite, projetant un agent au sol avant de lui asséner un coup de pied au visage. Il a finalement été attrapé dans le bâtiment d'à côté. **E.BZ**

Invention Localiser un son grâce à l'EPFL

Chacun connaît le prisme optique qui décompose la lumière blanche en formant les couleurs de l'arc-en-ciel. Une équipe de l'EPFL, menée par Hervé Lissek, applique un principe semblable aux ondes sonores. Ces chercheurs ont «inventé un «prisme acoustique» qui décompose le son dans les fréquences qui le constituent», annonce la haute école dans un communiqué. Le système, qui a l'allure d'un tube d'aluminium rectangulaire doté de dix trous et composé de membranes vibrantes, permet de localiser l'origine d'un son. **PH.M.**